



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Réforme de l'ASV Communiqué des professions affiliées à la CARPIMKO

Infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicures podologues, orthophonistes et orthoptistes, refusent la profession inacceptable du ministère.

Les cinq professions affiliées à la Carpimko, réunies pour la troisième fois avec le ministère de la Santé et l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) dans le cadre de la réforme de l'Avantage social vieillesse (ASV) ont pris acte de la proposition du ministère.

Cette dernière reprend l'architecture des solutions retenues pour la réforme de l'ASV des chirurgiens-dentistes et des pharmaciens-biologistes, à savoir une baisse des pensions, une baisse des points acquis non liquidés, une baisse du rendement, un désengagement des caisses d'assurance maladie.

En outre, alors que l'ASV des auxiliaires médicaux est en cessation de paiement à compter d'octobre 2008, la tutelle leur impose de payer une compensation pour équilibrer les ASV des Sages-femmes et des pharmaciens biologistes.

Les cinq professions ont suspendu la négociation dans l'attente des réponses à leurs propositions :

La suppression des mécanismes organisant la compensation entre les différents ASV

La consolidation des engagements passés avant de définir les paramètres des nouvelles architectures acceptables par les professionnels,

L'abandon de tout principe de minoration ou cessation de paiement des retraites liquidées ou acquises ainsi que toute mesure pénalisant les générations futures.

Pour le 1^{er} juillet prochain, date de la 4^{ème} réunion, ils attendent, du ministère et de l'UNCAM, des propositions constructives prenant en compte leur demande légitime dans l'esprit du contrat conventionnel.

**Daniel PAGUESSORHAYE,
Vice-Président de la FFMKR
06.89.49.91.23**

➤ 3 rue Lespagnol
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

